

Paris, le 20/02/02

Toutes DAC, SAC, SEAC, DRAC

ministère de
l'Équipement
des Transports
et du Logement



direction
générale
de l'Aviation
civile

service de la Formation
aéronautique et du
Contrôle technique

division Aéronefs

**bureau Navigabilité
des Aéronefs
d'Aviation Générale**

objet : Recommandation Pulsar II et III

référence : 2002 / 752

P.J. : - Recommandation BEA
- Plan

affaire suivie par : C. PASSERAT

Tél. : 01.58.09.42.87

Fax. : 01.58.09.43.47

Suite à l'accident survenu à un ULM PULSAR II le 16/08/98, vous voudrez bien faire passer auprès des propriétaires de PULSARS II et PULSARS III l'information selon laquelle les pattes d'ancrage entre haubans et ailes doivent au plus tôt faire l'objet d'un examen approprié, de façon à détecter d'éventuelles criques.

COPIES :

J. HOUGET
L. MARCQ

50 rue Henry Farman
75720 PARIS Cedex 15
téléphone :
01 58 09 42 87
télécopie :
01 58 09 43 47
mél : [prenom.nom]
@aviation-civile.gouv.fr